



60359 - Comment se débarrasser d'une amulette sans dommage?

question

Un des employés de mon père l'a convaincu qu'il était atteint du mauvais oeil et lui a apporté une pierre à mettre dans la poche pour se protéger du mauvais oeil. Plus tard, il lui apporté une feuille porteuse des lettre ا ب ع د et en bas de laquelle figure : Allah est le Protecteur et des écritures arabes incompréhensibles , des talismans et des notes. Nous voulons nous débarrasser de cette feuille car elle n'est pas légale. Nous ne savons pas comment nous en débarrasser sans dommage pour nous. Et nous espérons que votre éminence nous prodigue quelques conseils utiles.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le mauvais oeil est réel. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous en a parlé. Pour s'en protéger , il faut utiliser les formules d'exorcisation religieuses et des wirts prophétiques au lieu des amulettes et des talismans de protection écrites par les charlatans et magiciens. Pour connaître la vraie nature du mauvais oeil et les moyens de s'en protéger, voir la réponse donnée à la question n°20954 et la réponse donnée à la question n° 11359.

Deuxièmement, le port de pierres et de talismans pour se protéger du mauvais oeil et de la magie relève de l'usage interdit des amulettes. Sous ce rapport, Ouqbah ibn Amer al-Djouhani (P.A.a) a rapporté qu'un groupe de gens s'était présenté au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) pour lui prêter le serment d'allégeance. Il le reçut de neuf et s'abstint d'en faire de même pour un.

- **Messager d'Allah! Tu as reçu le serment d'allégeance de neuf d'entre nous et refusé de le faire pour un?**

-**Il porte une amulette.** Ensuite, l'intéressé retira celle-ci et il (le Prophète) lui prêta serment et



dit: «Celui qui porte une amulette sombre dans le shirk (associanisme) (Rapporté par Ahmad, 16781) et jugé authentique par al-Albani dans as-silsilah as-sahiihah (492)

Ahmad (17440) a rapporté d'après Ouqbah ibn Amer (P.A.a) ceci: « J'ai entendu le Messenger d'Allah (Bénédictin et salut soient sur lui) dire: **Qu'Allah ne permette pas au porteur d'une amulette d'atteindre son but. Qu'Allah ne permette pas de jouir de la tranquillité celui qui porte un cauris à cette fin.** Hadith jugé bon par al-Arnaout dans sa vérification du Mousnad.

Le terme wadada désigne les cauris pêchés dans la mer et accrochés pour se protéger contre le mauvais oeil. Pour al-Khattab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde, l'amulette est confectionnée avec une perle que les gens portaient parce qu'ils lui conféraient une vertu protectrice. Pour al-Baghawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) **Les amulettes étaient des perles que les Arabes accrochaient à leurs enfants dans le but de les protéger selon leurs croyances que la loi islamique a annulées.** Voir Taariifaat al-i'tiqaadiyyah,p.121.

Le juste parmi les deux avis émis par les ulémas est qu'il est interdit de porter une amulette fût-elle confectionnée avec des éléments tirés du Coran. Voir la réponse donnée à la question n°10543. Quant aux amulettes portant des lettres et des mots inconnus , leur interdiction ne fait l'objet d'aucune contestation car on ne peut pas s'assurer qu'elles ne servent de support à la magie ou soient des instruments de djinns.

Troisièmement, comment se débarrasser des amulettes et des supports magiques découverts. Cela passe par la dissolution des noeux, s'il y en a. Il faut les décomposer avant de les brûler ou les détruire autrement. Ceci s'atteste dans ce hadith de Zayd ibn Arquam (P.A.a): « Un juif fréquentait le Prophète (Bénédictin et salut soient sur lui) puisque ce dernier lui faisait confiance. Et puis il (le juif) fit des noeux et les glissa dans un puits appartenant à un Ansari. Ensuite, il (le Prophète) tomba malade durant des jours , voire six mois, selon Aicha. Après quoi, deux anges se présentèrent à lui; l'un s'assit près de sa tête et l'autre près de ses pieds. L'un dit à l'autre:

- **sais-tu de quoi il souffre?**

-**UnTel qui le fréquentait lui fit des noeux qu'il jeta dans le puits d'unTel ansari. S'il envoyait**



quelqu'un retirer les noeux, il constaterait que l'eau du puits était devenue jaune.

Ensuite, Djibril vint lui révéler les Deux Protectrices et lui dit: **Un juif t'a envouté et la source est dans le puits d'unTel.** Il envoya Ali (P.A.a) qui trouva l'eau du puits jaune , en retira les noeux et l'apporta. Il (le Prophète) lui donna l'ordre de dissoudre les noeux tout en récitant un verset. Chaque fois il défaisait un noeud, l'envouté ressentait une amélioration de son état. Et puis il fut guéri. » Rapporté par al-Albani dans as-silsilah as-sahihah (6/615) Al-Hakim (4/460) et an-Nassaie (2/172) et Ahmad (4/367) et at-Tabarani.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **On examine l'opération du magicien. Si on se rend compte, par exemple, qu'il a placé des cheveux quelques part ou les a accrochés à un peigne ou un autre objet et qu'on sache que tout se trouve dans un endroit précis, on élimine tout cela en le brulant ou en le détruisant de manière à en annuler les effets voulus par le magicien.** Extrait de Madjmou fataawa wa maqaalat du Cheikh Ibn Baz (8/144)

Pour se débarrasser de la feuille que détient votre père, il faut la déchirer ou la brûler tout en l'appelant à se repentir auprès d'Allah le Très-haut pour s'être accroché à des amulettes et les avoir utilisées.

Allah le sait mieux.